



Laval, le 27 avril 2010

**Objet : Cocktail de financement 2010
Parti PRO des Lavallois - Équipe Vaillancourt**

Cher ami,

Toujours fidèle à sa tradition, le Parti PRO des Lavallois – Équipe Vaillancourt débute sa campagne annuelle de financement.

Votre implication personnelle est primordiale pour permettre au Parti PRO des Lavallois – Équipe Vaillancourt de continuer à promouvoir une démocratie municipale axée sur les réels besoins des Lavalloises et des Lavallois.

Cette démocratie municipale est basée sur la participation de ses citoyens et surtout sur la participation continue de ses 27 000 membres actifs aux décisions de l'administration de Ville de Laval.

Cette démocratie ne peut être maintenue que par votre engagement personnel envers notre formation politique.

Je sollicite donc votre appui envers le **Parti PRO des Lavallois - Équipe Vaillancourt** à l'occasion de notre cocktail annuel de financement qui se tiendra le mercredi 16 juin 2010 (18h00) au centre des congrès de l'hôtel Sheraton Laval.

Je compte sincèrement sur votre participation et j'espère vous rencontrer lors du déroulement de ce cocktail de financement 2010.

GILLES VAILLANCOURT
Maire de Ville de Laval
Chef du Parti PRO des Lavallois - Équipe Vaillancourt

R.S.V.P. Me Jean Bertrand [REDACTED]

Billets : 250\$ l'unité

p.j. (informations légales)

Campagne de financement 2010



**INFORMATIONS CONCERNANT LE FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES MUNICIPAUX
SELON LA LOI QUÉBÉCOISE
SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS
(L.R.Q., chapitre E-2.2)**

QUI PEUT ACHETER DES BILLETS DU COCKTAIL BÉNÉFICE DU PARTI PRO DES LAVALLOIS -ÉQUIPE VAILLANCOURT ?

Seul un électeur de la Ville de Laval peut contribuer au Parti PRO des Lavallois -Équipe Vaillancourt

- Pour se qualifier à titre d'électeur de Ville de Laval, la personne physique majeure de citoyenneté canadienne doit respecter au moins une des conditions suivantes (art. 47):
 - a) Être domiciliée sur le territoire de Ville de Laval et, depuis au moins 6 mois, au Québec.

ou

- b) Être, depuis au mois 12 mois, **personnellement et non par l'intermédiaire d'une compagnie**, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise sur le territoire de Ville de Laval.

COMBIEN DE BILLETS UN ÉLECTEUR DE LAVAL PEUT-IL ACHETER ?

- Le total d'une contribution d'un électeur Lavallois au Parti PRO des Lavallois -Équipe Vaillancourt ne peut pas dépasser 1,000.00\$ au cours d'une même année. (art. 431)
- Le coût d'un billet étant de 250.00\$, un électeur Lavallois peut donc acheter un maximum de quatre (4) billets pour participer au cocktail annuel de financement du Parti PRO des Lavallois -Équipe Vaillancourt.

COMMENT L'ACHAT DU OU DES BILLETS DOIT-IL ÊTRE PAYÉ ?

- Aucun achat de billet ne peut être payé en argent comptant. (art. 436)
- Le paiement doit être effectué au moyen d'un chèque (personnel) portant les nom, adresse et code postal de l'électeur Lavallois et ce chèque doit être émis au bénéfice du Parti PRO des Lavallois -Équipe Vaillancourt.
- En conséquence, nous ne pouvons pas accepter les chèques de compagnie, d'entreprise, de raison sociale, de société, etc.
- Un reçu officiel sera expédié à l'adresse mentionnée sur le chèque (personnel) et votre contribution sera admissible à un crédit d'impôt provincial.

La contribution qui doit être versée par l'électeur lui-même, sur ses propres biens, doit être faite volontairement, sans contrepartie ou compensation et ne pas faire l'objet d'un quelconque remboursement par un tiers, exemple par un employeur.